

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 5479

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 37

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Il est mis fin au projet d'agrandissement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac de façon immédiate et définitive. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interdire de façon immédiate le projet d'extension de l'aéroport Bordeaux-Mérignac.

Il est prévu la création de 3 grandes infrastructures qui comprennent une nouvelle jetée internationale (pour traiter simultanément 5 avions en escale au lieu de 3), l'extension du terminal low-cost et la création d'un nouveau terminal et de 900 places de parking supplémentaires. Ces travaux ne sont pas empêchés par le projet de loi climat et résilience.

Nous demandons d'inscrire dans la loi l'abandon définitif du projet d'extension de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Cet amendement s'appuie sur une étude du Réseau Action Climat qui a identifié ce projet d'extension comme étant permis par l'Article 37.